

PROGRAMME DE FORMATION CACES® R489 CARISTE Initial

Objectifs :

- Maîtriser et/ou actualiser les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaire à la conduite en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur portée de la catégorie et/ou des catégories concernée(s).
- Obtenir le certificat à la conduite en sécurité (CACES®) des chariots automoteurs de manutention à conducteur portée de(s) catégorie(s).

Public :

Toute personne âgée de 18 ans amenée à utiliser un chariot élévateur automoteur.

Durée : 3 Jours (soit 21 Heures)

Méthodes pédagogiques :

Méthode essentiellement active basée sur la participation des participants. Pédagogie alternant les apports théoriques et les mises en situation pratiques pour un maximum d'efficacité.

Pré-requis et Aptitude :

La personne doit être reconnue apte par la médecine du travail. Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (service de santé au travail).

Compétences : Des intervenants qualifiés, aux compétences techniques et pédagogiques actualisées.

Délai d'accès : Délai d'accès sous dix jours.

Accessibilité : Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap, locaux adaptés à recevoir des personnes handicapées. Nous n'avons pas de chariot automoteur de manutention à conducteur porté adapté à certain handicap.

Tarifs : Voir le devis et les conditions générales de vente.

Nombre minimum et maximum de stagiaires par session : de 3 à 6

Infrastructures et moyens matériels : Infrastructures et des moyens matériels permettant les conditions réelles de travail.

Programme :

Formation théorique :

- Le cariste et la réglementation
- Les accidents du travail
- Code de la route appliqué aux chariots
- Les acteurs de prévention
- Les différents chariots
- Les règles de conduite en sécurité
- Les règles de stockage et de chargement
- Les équipements porte-charge
- Les dispositifs de sécurité des chariots
- La stabilité du chariot
- Les zones d'évolution des chariots
- Le transport et l'élévation de personnes
- La signalisation

Formation pratique :

- La vérification de l'adéquation du chariot et essais de prise de poste
- Circuler en sécurité avec un chariot : à vide, en charge, en marche avant et arrière, en virage (y compris avec une charge obstruant la visibilité et sur un plan incliné si nécessaire). Arrêter le chariot en sécurité
- Effectuer les opérations de maintenance de son ressort
- Rendre compte à sa hiérarchie des anomalies et difficultés rencontrées
- Et suivant la catégorie de chariot :
 - Prendre et déposer une charge au sol
 - Effectuer la mise en stock et le déstockage à tous les niveaux d'un palettier
 - Effectuer un gerbage et un dégerbage en pile
- Assurer, depuis le sol, le chargement ou déchargement latéral d'un camion ou d'une remorque
- Assurer le chargement et le déchargement d'un camion ou d'une remorque par l'arrière à partir d'un quai
- Effectuer la prise, la dépose et le transport d'une charge longue et/ou volumineuse

Outils pédagogiques : Vidéoprojecteur, ordinateur, paper board, films, ...

Supports remis aux participants : Remise d'une documentation complète et ciblée véritable aide-mémoire de la formation. (Livret R489 cariste, MEMO FORMA)

Modalités d'évaluation : Les moyens mobilisés pour mesurer à l'aide de critères objectifs les acquis du bénéficiaire en cours et à la fin de la formation.

Méthodes d'évaluation : Test théorique et test pratique. Selon le référentiel de la CNAMTS.

Validation : Le C.A.C.E.S® (d'une validité : de 5 ans).
Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) des chariots de la catégorie concernée., si résultat positif.

Formalisation à l'issue de la formation : attestation de fin de formation, délivrance (si positif) d'une autorisation de conduite pré-remplie à compléter par l'employeur et le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) des chariots automoteurs de manutention à conducteur portée de la et/ou les catégorie(s) concernée(s) et une attestation avec les préconisations.

Résultats Obtenus en 2019 : Le niveau de performance et d'accomplissement de la prestation est de 73,91%.